

BUREAU DIRECTEUR FÉDÉRAL
VENDREDI 19 FÉVRIER 2016 – 18h00/19h00
TÉLÉPHONÉ

Présent(s)	Frank BIGNET, Jean Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Michelle MONSERAT, Philippe LESCURE, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.
Absent(s)/ excusé(s)	

Le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Trésorerie Générale

1.1. Validation des comptes

Le Trésorier Général, Emmanuel CHABANNES, précise qu'il a été très difficile de sortir les comptes pour le BDF de ce jour car le calendrier des travaux de clôture des comptes, d'intervention du cabinet d'expertise comptable et du commissaire aux comptes est extrêmement serré.

Le Trésorier Général indique que le résultat 2015 de la F.F.TRI. s'élève à ce jour à 6 549,70 € et celui du TEVE à -229 513,67 €. Il précise également que l'augmentation de capital de TEVE n'a pu se faire qu'à hauteur de 450.000€ et non à hauteur des 500.000 € proposés et validés par le CDF du 24 octobre 2015.

Le projet d'arrêté des comptes est validé à l'unanimité par le BDF. Le document de synthèse présenté ce soir sera transmis dès lundi aux membres du CDF et aux Président-e-s de Ligue. Le bilan et le compte de résultat seront transmis le mercredi 24 février au plus tard.

2. Proposition d'avenant à la RGF 2016

Guillaume FRITSCH, Directeur Adjoint, propose à la demande de Pierre BIGOT, Président de la Commission Nationale de la Réglementation, d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour du CDF du 27 février prochain :

- proposition d'avenant à la RGF 2016

Il s'agit de :

- prendre en compte de l'article 129 de LOI n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé modifiant notamment les articles L231-2, L231-2-1 du code du sport préciser dans la RGF, lequel n'oblige plus les athlètes à présenter un certificat médical d'un sport spécifique, la mention « sport en compétition » est désormais suffisante ;

- préciser que l'organisateur d'une épreuve se déroulant sur le territoire de plusieurs ligues régionales doit déclarer son épreuve auprès de la ligue sur laquelle se situe le lieu de départ ;
- préciser que "tout dispositif ou artifice, mécanique, motorisé ou non, permettant d'améliorer la performance et/ou soulager l'effort du participant est interdit".

Les membres du BDF valident à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour du CDF du 27 février.

3. Réforme territoriale

Cédric GOSSE, Vice Président en charge des relations avec les Ligues Régionales, propose au BDF de compléter les points prévus à l'ordre du jour du CDF du 27 février prochain en lien avec la réforme territoriale :

- Adopter le calendrier général de mise en place de la réforme
- Acter la mise en place d'une trame fédérale de traité de fusion à utiliser obligatoirement par toutes les ligues concernées.
- Déléguer au BDF la validation de cette trame produite par un prestataire juridique
- Déléguer au BDF le contrôle et la validation des traités de fusion avant adoption par les Comités Directeurs respectifs de chaque ligue concernée par la réforme

Les membres du BDF valident à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour du CDF du 27 février.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général